

Image not found or type unknown



Congé mater pendant un congé sans solde en nouvelle calédonie.

Par **POPOFF**, le **05/03/2008** à **09:01**

Bonjour,
Je suis personnel navigant dans une compagnie aérienne française.
Je suis en congé sans solde pour un an a/c du 1/9/07.
J'ai choisi de vivre en nouvelle calédonie pendant cette période.
Je suis enceinte depuis début décembre 07.
Puis-je bénéficier d'un congé maternité bien qu'étant pour le moment dans un pays d'outre mer?
Merci de votre reponser
Gaelle POPOFF